

Programme de la réunion des forestiers suisses

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **14-15 (1863-1864)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

publié par la société des forestiers suisses

rédigé par El. Landolt et J. Kopp

N° 6.

1863.

Le **Journal suisse d'économie forestière** paraît tous les mois, en français, chez F. MAROLF, imprimeur à Neuchâtel; chaque numéro aura 1 à 1 ½ feuille d'impression; le volume d'une année est de 15 feuilles. — Prix d'abonnement: fr. 2»50 par an, franc de port pour toute la Suisse. On peut s'abonner aux bureaux de poste.

PROGRAMME

DE LA

RÉUNION DES FORESTIERS SUISSES

CONVOQUÉE A BIENNE

pour les 6, 7 et 8 septembre 1863.

La société des forestiers suisses est convoquée à Bienne pour sa réunion annuelle, aux dates indiquées ci-dessus; son comité a pris les dispositions suivantes pour la réception des membres, les sujets proposés aux délibérations et les excursions en forêt :

Dimanche, le 6 septembre.

De 5 à 6 heures du soir : Réception des membres à la gare et délivrance des billets de logement.

A 7 heures : Réunion au café du théâtre, promenade et entretien familial à l'hôtel Römer près du lac.

Lundi, le 7 septembre.

A 7 ½ heures du matin : Séance dans la salle des assises et délibérations sur les sujets suivants :

A. Affaires de la société (comptes, choix du lieu de réunion et élection du comité pour 1864).

B. Rapports sur les sujets proposés par le comité (voir n^o 3, page 50).

C. Propositions de la commission relatives : 1^o à la publication d'un livre populaire pour l'enseignement de l'économie forestière; 2^o à des essais sur la culture d'essences exotiques; 3^o à l'avancement de l'économie forestière dans les cantons privés de lois sur les forêts.

D. Communications sur des phénomènes intéressants dans le domaine de l'économie forestière.

E. Motions diverses.

A 1 heure : Dîner en commun au Casino.

A 3 heures : Promenade dans la forêt cantonale du Lengholz; halte sous le feuillage pour l'entretien du soir.

Mardi, le 8 septembre.

A 7 heures du matin : Départ pour l'excursion dans la forêt du Malvaux, appartenant à la ville de Bienne, et de là par les prés dits Standenmatten, dans les forêts de Nidau, situées sur les monts de Tüscherz.

A 5 heures : Dîner à l'hôtel Römer.

Les membres de l'assemblée qui voudront bien nous honorer encore le lendemain de leur présence, auront l'occasion de faire des courses intéressantes dans les beaux sites qui abondent aux environs de Bienne, soit à l'île de Saint-Pierre ou sur les hauteurs de Jolimont près de Cerlier, soit dans les forêts de l'état ou des corporations.

Les membres de la société et tous les amis de la sylviculture sont cordialement invités à cette réunion.

Berne, le 20 Juin 1863.

Au nom du comité :

Le président, WEBER.

Le secrétaire, SCHNEIDER.
